

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 9 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du mardi 16 juin 2020

RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION PLAN DE FORMATION MUTUALISE MANAGEMENT NIORTAIS-PICTAVIEN

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Jérémy ROBINEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BILLY à Sophia MARC, Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, François GIBERT à Cathy Corinne GIRARDIN, Robert GOUSSEAU à Alain LIAIGRE, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA à Jérôme BALOGE

Titulaires absents :

Nicolas ROBIN, Céline VALEZE

Titulaire absent excusé :

Rabah LAICHOIR

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200616-C25-06-2020-DE
Date de télétransmission : 23/06/2020
Date de réception préfecture : 23/06/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 JUIN 2020

RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION PLAN DE FORMATION MUTUALISE MANAGEMENT NIORTAIS-PICTAVIEN

Monsieur **Jacques BROSSARD**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale modifiée,

Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Considérant l'information du Comité Technique en date du 5 juin 2020,

Considérant l'utilité de formaliser la collaboration entre le CNFPT, le CCAS de Niort, le CCAS de Poitiers, la Communauté urbaine de Grand Poitiers, la Commune de Niort, la Commune de Poitiers, le Département des Deux-Sèvres, le Département de la Vienne, le Syndicat des Eaux de la Vienne-Siveer, le SDIS 79, le SDIS 86, et la Communauté d'agglomération du Niortais pour la mise en œuvre de formations mutualisées dans le domaine du management à destination des agents des collectivités signataires,

Le plan de formation mutualisé management 2019-2022, à l'échelle des départements des Deux-Sèvres et de la Vienne, a pour but de développer la culture de la formation et son bon usage comme levier de la qualité du service public.

Cette démarche apportera plusieurs avantages :

- Répondre localement à l'obligation de formation des agents,
- Adapter au mieux les formations aux réalités territoriales (durées, périodes et contenus), participer à la GPEEC territoriale dans le cadre de la professionnalisation et de l'acquisition de nouvelles compétences pour répondre à l'évolution des métiers et des attentes des collectivités, et limiter les annulations et refus,
- Territorialiser les formations dans une démarche de développement durable au profit des acteurs du territoire et ainsi faciliter les départs en formation.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Se prononcer sur l'adoption de la convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée avec le CNFPT,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président